



Nos point forts

Une offre modulaire

- La modularité de notre offre garantit une personnalisation rapide et facile de nos produits permettant ainsi à nos partenaires courtiers de proposer une solution en ligne centrée sur les besoins du client.

Plateforme digitale

- Notre plateforme facile à utiliser offre aux partenaires courtiers une solution de souscription et de tarification entièrement automatisée, y compris l'émission des polices.
- Notre solution dédiée aux petites et moyennes entreprises (TPE/PME) pour toutes les transactions (affaires nouvelles, modifications du contrat, renouvellement) permettra prochainement une intégration transparente (via API) aux systèmes de nos partenaires.

Rapidité du service

- Nous offrons un service rapide et efficace ainsi que des outils de gestion de portefeuille pour répondre aux besoins des clients et atteindre l'excellence en matière de distribution.

Rapport qualité-prix

- Nous offrons une couverture complète au juste prix et un service clients efficace.



Avantages pour nos partenaires commerciaux

L'Expertise AIG

- Nous apportons au marché des TPE/PME des décennies d'expérience dans la gestion des risques auxquels les entreprises sont confrontées.

Une expérience de premier ordre en gestion des sinistres

- Nous mettons à disposition un expert sinistres dédié tout au long de la gestion du dossier, une communication constante et coordonnée avec le partenaire commercial, et un numéro de notification disponible dans les 48 heures.

Un parcours digital

- Nous proposons un parcours digital qui comprend la création d'un devis d'assurance en moins de trois minutes, un questionnaire dynamique pour un processus simplifié et des documents contractuels disponibles instantanément sur la plateforme.

Un assureur à vos côtés

- AIG accompagne quotidiennement ses partenaires et leur propose différents services pour faciliter la souscription.



Avantages pour nos clients PME

Une marque de confiance pour les PME

- Nous proposons des solutions innovantes aux TPE/PME grâce à notre expérience du marché local.

Couverture complète

- Nous proposons une couverture complète en « tous risques sauf » pour les PME ayant un chiffre d'affaires jusqu'à 25 millions d'euros. La couverture s'adapte aux activités et aux besoins de chaque entreprise (limites de garanties, franchises, options).

Aucun sinistre n'est trop complexe

- En choisissant nos solutions, les TPE/PME bénéficient de l'expertise et de la réactivité de notre équipe expérimentée en gestion des sinistres.



Faits & Chiffres

Informations minimales requises

- Nom et adresse
- Activité de l'entreprise
- Chiffre d'affaires annuel
- Type de couverture
- Montant assuré/durée d'indemnisation souhaitée
- Historique des sinistres

Informations complémentaires pour la couverture Dommages aux Biens

- Superficie et utilisation principale du bâtiment
- Qualité d'occupant
- Protection contre l'incendie et le vol

Limites

En fonction des spécificités locales, en moyenne :

- Jusqu'à 25 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Dommages aux Biens : jusqu'à 15 millions d'euros par site
- Responsabilité civile : jusqu'à 15 millions d'euros pour la responsabilité civile générale et la responsabilité civile entreprise.



Les préférences de souscription



TPE/PME ayant un chiffre d'affaires jusqu'à 25 millions d'euros



Secteurs d'activités privilégiés : Bureaux, hôtels, artisans, cafés et restaurants et commerces de détail.

Appétits (liste non exhaustive)

	Dommages aux biens (Bâtiments, contenu, pertes d'exploitation) Maximum jusqu'à 15 millions d'euros par site	Responsabilité civile (générale et entreprise) Maximum global jusqu'à 15 millions d'euros
Bureaux	●	●
Hôtels, Cafés et Restaurants	●	●
Commerce de détail	●	●
Bien-être et beauté	●	●
Enseignement	●	●
Santé et médecine	●	●
Production artisanale	●	●
Autres commerces et artisanat	●	●
Loisirs	●	●
Production industrielle	●	●
Construction et maintenance	●	●



Pas d'appétit :

- Agriculture
- Exploitation minière
- Energie
- Transport
- Secteur public
- Commerce de gros

Directrice SME France, Belgique et Luxembourg

Anais Mafféis

anais.maffeis@aig.com

Directeur Commercial France, Belgique, Luxembourg

François Villatte

francois.villatte@aig.com

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AIG détient exclusivement tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse www.aig.com. Tous les produits et services sont fournis par American International Group, Inc ou par des sociétés affiliées. Les produits et services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et l'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrats d'assurance. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des filiales ou des sociétés affiliées de l'American International Group Inc.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.